



**Réunion extraordinaire du Sous-Comité Technique
Spécialisé Environnement Forêt sur la position commune
des Etats membres de la CEEAC face à la COP 27,**

Kinshasa, Palais du Peuple, 5 octobre 2022

**Discours d'ouverture de Son Excellence Honoré TABUNA,
Commissaire, chef de Département Environnement, Ressources
Naturelles, Agriculture et du Développement Rural**

Kinshasa, le 05 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les Ministres, Cher Collègues ;

Monsieur le Président en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;

Excellence, Messieurs les Ambassadeurs des Etats Membres de la CEEAC

Mesdames, Messieurs les Représentants des Agences d'Exécutions de la CEEAC ;

Mesdames et Messieurs les Experts, Délégués des pays membres de la CEEAC ;

Mesdames et Messieurs ;

Je suis particulièrement honoré de prendre la parole devant vous, au nom de l'Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux du segment ministériel de la réunion extraordinaire du Sous-Comité Technique Spécialisé Environnement Forêt de la CEEAC qui se tient en marge de la PRE COP 27 pour l'adoption de la position commune de l'Afrique centrale face à la COP 27 prévue du 6 au 18 novembre 2022 à Sharm El Sheik en République Arabe d'Egypte..

C'est ici l'occasion pour moi de saluer et de remercier les Autorités de la République Démocratique du Congo, à la tête desquelles se trouve Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République et Chef de l'Etat, pour toutes les dispositions qu'elles ont bien voulu prendre en vue de faciliter la tenue de toutes les réunions et évènements de cette PRECOP 27 réussie.

Madame la Vice-Première Ministre, la Commission de la Communauté vous présente ses sentiments de profonde gratitude pour les efforts consentis d'accepter, en dépit de votre agenda très serré, le Patronage de cette réunion en votre qualité de Présidente du Sous-Comité Technique Environnement Forêt

Mes remerciements s'adressent également aux Ministres de nos Etats membres l'Environnement et des Forêts ainsi que les Ambassadeurs de nos Etats membres pour l'attention qu'ils ont bien voulu accorder à l'invitation qui leur a été adressée par la Commission pour prendre part à cette réunion extraordinaire du Sous CTS dans des délais très courts.

Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Mesdames et Messieurs ;

Le 18 décembre 2019, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale a été dotée d'un nouveau Traité issu de la réforme institutionnelle décidée par la XVIème Conférence des Chefs de Gouvernement, organisée en mai 2015 à N'Djamena, au Tchad.

Conformément audit Traité révisé, la XIXème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC a adopté le 30 juillet 2021 à Brazzaville, au Congo, la Décision N°02/CEEAC/CCEG/XIX/21 portant approbation du Règlement Intérieur des Comités Spécialisés de la Communauté.

Les Comités Techniques Spécialisés, CTS en sigle, sont des organes de la Communauté. Conformément aux dispositions de l'article 11 du Traité Révisé de la CEEAC, ils relèvent du Conseil des Ministres de la CEEAC à qui ils font des recommandations sur les questions sectorielles ou thématiques relevant de leurs compétences respectives.

Le Comité Technique Spécialisé, dans le cadre de ses compétences et domaines de couverture, a pour attributions, entre autres, d'Examiner et valider les politiques, programmes, stratégies et projets communautaires et d'en assurer la coordination, l'harmonisation, le suivi et l'évaluation dans la phase de leur mise en œuvre.

Le CTS ERNADR dispose de cinq sous-comités dont le Sous-Comité Environnement et forêt. La réunion extraordinaire de ce jour vise à traiter de la position commune de l'Afrique centrale face à la COP 27 prévue du 6 au 18 novembre à Sharm El Sheik en République Arabe d'Egypte et une présentation de la feuille de route des activités de la Commission avant, pendant et après la COP 27

Mesdames et Messieurs les Ministres ;

L'idée de l'adoption de la position commune de l'Afrique centrale dans le cadre des COP, notamment la COP sur les changements climatiques, était lancée en 2009 à Kinshasa en République Démocratique du Congo sous la coordination du Secrétariat général de la Communauté dans le cadre de la COP 15 de Copenhague au Danemark.

Après la COP 15, l'exercice a été répétée deux fois. La première fois en 2015 à Libreville dans le cadre de la COP 21 organisée à Paris en France. La deuxième fois en 2019 à Brazzaville et Abu Dhabi lorsque l'Afrique centrale a adopté une position commune dans le cadre du Sommet de l'Action sur le climat organisé le 23 septembre de cette année à New York.

De ce qui précède, il est bien établi que l'adoption d'une position commune dans le cadre d'une COP est devenue une tradition de la diplomatie climatique de l'Afrique centrale. Tradition que la Commission de la Communauté, en place depuis le 1^{er} septembre 2020, tient à perpétuer et à institutionnaliser.

Et comme toutes les Communautés Economiques Régionales de l'Union Africaine, la CEEAC doit présenter la position commune de l'Afrique centrale. Le présent texte proposé prend en compte les résultats de la Conférence de Yangambi, ceux de la Réunion extraordinaire des Ministres de la COMIFAC et ceux de la PRECOP. Un effort est fort pour insister sur les actions à mener pour parvenir à des solutions véritables au vu par exemple des promesses non tenues par la Communauté internationale.

.Je souhaite pleins succès à nos travaux

Je vous remercie de votre aimable attention.